

délibération n°2019-2
du 01 MARS 2019

AVIS SUR LE PROJET DE SAGE BIÈVRE LIERS VALLOIRE

Le comité de gestion des poissons migrateurs Rhône-Méditerranée (COGEPOMI), délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, article R436-48 6°,

Vu le règlement intérieur du COGEPOMI Rhône-Méditerranée,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-415 du 7 décembre 2018 portant délégation de signature à Mme Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le plan de gestion des poissons migrateurs 2016-2021 (PLAGEPOMI) du bassin Rhône-Méditerranée,

Vu le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bièvre Liers Valloire validé par la commission locale de l'eau (CLE) le 10 décembre 2018 ,

Vu le rapport de la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,

RAPPELLE que le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire est compris pour partie dans l'enveloppe des zones d'action pour les poissons grands migrateurs telle que définies dans le PLAGEPOMI 2016-2021. Il renvoie pour illustration à la carte des enjeux grands migrateurs en annexe ;

CONSTATE que les poissons migrateurs sont explicitement mentionnés dans la disposition du PAGD ML.1.3.3. qui vise à la restauration de la continuité écologique ;

CONSIDERE que :

- la prise en compte des enjeux relatifs aux poissons grands migrateurs sur le territoire du SAGE réside principalement en la restauration de la continuité écologique des ouvrages de l'aval du bassin, ce qui est bien prévu par le projet ;

- la commission locale de l'eau a un rôle important à jouer, en lien avec les territoires voisins, sur la connaissance et la sensibilisation aux enjeux des espèces de poissons migrateurs ;

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de SAGE Bièvre Liers Valloire ;

ENGAGE par ailleurs la structure porteuse du SAGE à communiquer sur les actions menées sur les espèces amphihalines auprès des différents publics et à les faire connaître à la DREAL de bassin qui en informera le COGEPOMI.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional adjoint

Yannick MATHIEU
Le président du COGEPOMI

ANNEXE

